

DÉPARTEMENT DE L'AIN

**MAIRIE DE
01300 PEYRIEU**

**☎ 04.79.42.00.14
Fax 04.79.42.00.90**

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 30 Janvier 2015

Le 30 janvier deux mil quinze, le conseil municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de Jean GIREL, Maire.

Présents : Mmes Clapot Yolande, Fournier Carla, Gerbier Stéphanie, Gruselin Nathalie, Lemerre Chantal, Reveillard Suzanne, Mrs Bettant Maurice, Capitan Jacky, Yvon Clerc, Damers Philippe, Fournier Jean Michel, Grostabussiat Lionel, Girel Jean, Roche Laurent.

Absents excusés : Ravier Stéphane donne pouvoir à M. Roche Laurent

MODIFICATION DES STATUTS DU SHR ET DEMENAGEMENT DU SIEGE

Lors du dernier comité syndical du 15 décembre 2014, il a été décidé à l'unanimité, de changer le siège social du SHR et de déménager dans la Zone artisanale et Commerciale des Fontanettes à Yenne.

A ce titre, le syndicat intercommunal est dans l'obligation d'effectuer une modification des statuts notifiant à l'article 3 le nouveau siège social du SHR à savoir :

**SYNDICAT DU HAUT RHONE
ZAC des Fontanettes
73170 YENNE**

Cette modification doit être approuvée par le conseil municipal de chaque commune faisant partie du SHR et doit être parvenue dans les trois mois au Syndicat.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de voter **en faveur** de la modification des statuts du SHR et du déménagement du SHR.

**DEMANDE DE DEROGATION DE M. DJENDOUBI POUR UN PROJET DE 5
LOGEMENTS A MOINS DE 100 M D'UNE STABULATION**

Suite au refus de permis de construire déposé par M. Djendoubi au cours de l'été, il lui a été demandé de déposer un nouveau PC afin de connaître la destination de l'opération projetée.

En effet, le permis déposé alors, ne permettait pas de savoir si la réhabilitation de la grange envisageait de faire un local artisanal type entrepôt ou des logements.

La demande de dérogation accompagnée du nouveau permis de construire déposée fin janvier 2015 fait état d'un projet de réalisation de cinq logements dont 4 destinés à la location.

Le code de l'urbanisme prévoit des règles de distance par rapport aux bâtiments d'élevage . Or la grange de M. Djendoubi se trouve à moins de 100 mètres d'une stabulation. Cette

stabulation (GAEC des Tilleuls) fait partie des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dont la distance **minimale** est de 100 mètres par rapport à toute habitation.

Le code de l'urbanisme étant suffisamment clair et sans équivoque à ce sujet -article R111-2 et article L111-3 du code rural- il semble difficile de construire des habitations dans la zone concernée sans attirer les plaintes des futurs occupants.

Le Conseil Municipal, après réflexion et délibération,

- ⑩ **désapprouve** le projet de réhabilitation de la grange pour la création de 5 logements
- ⑩ **n'est pas favorable** à la construction, même en partie, d'une quelconque habitation,
- ⑩ **n'accorde aucune dérogation** pour ce dossier en l'état, et demande une remise à l'identique de cet édifice (sans vélux, ni porte fenêtre).

FRAIS D'OBSEQUES DE M. GROSCLAUDE BERNARD

Le Maire explique que suite au décès de M. Grosclaude Bernard survenu le 24 janvier 2015, des recherches ont été engagées pour retrouver des descendants ou ascendants.

Les chambres des notaires des départements de l'Ain, de la Savoie, Haute-Savoie, de l'Isère ont été contactées et les différentes recherches, de par les contacts qu'il pouvait avoir, ont été infructueuses.

De ce fait, les funérailles ont dû être organisées par la commune et les frais d'obsèques vont devoir également être pris en charge par la commune sauf si un contrat obsèques avait été souscrit par le défunt.

Les recherches auprès des différentes assurances et banques continuent.

Le Maire, après cet exposé, demande l'accord du Conseil Municipal pour avancer les frais engendrés par les funérailles de M. Grosclaude.

Le Conseil Municipal, **après délibération**,

- ⑩ **accepte** de faire l'avance des frais en faveur de la maison Tonin-Coiffet
- ⑩ **demande** de continuer les recherches concernant un contrat obsèque ou un compte bancaire présentant un crédit afin de pouvoir rembourser les sommes engagées.

REGLEMENT DES TAP POUR LA PERIODE DU 3 NOVEMBRE 2014 AU 19 DECEMBRE 2014

La mise en place des temps d'activités périscolaires ayant été ajournée au début novembre 2014, pour des questions d'organisation au sein de l'équipe du personnel encadrant, et de ce fait, la première période ne constituant pas un trimestre plein, M. Le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour la participation à demander aux parents.

Le Maire propose de fixer un montant pour les enfants régulièrement inscrits, de 50 % de la participation financière initialement prévue au mois d'octobre 2014 soit :

- ⑩ 10 € pour un enfant inscrit
- ⑩ 15 € pour deux enfants d'une même famille
- ⑩ 20 € pour trois enfants d'une même famille

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal,
autorise M. Le Maire à percevoir au titre de la première période de TAP une participation financière moins élevée que celle initialement prévue,

CONVENTION pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du PLU première phase

Le Maire rappelle la nécessité de mettre en place un Plan Local d'Urbanisme sur la commune de Peyrieu qui est toujours en carte communale.

Aujourd'hui la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au logement et un Urbanisme rénové, dite loi ALUR, vise à « moderniser les documents de planification et d'urbanisme » dont les cartes communales.

L'adhésion à l'agence d'ingénierie de l'Ain nous donne la possibilité de consulter l'avis et l'aide d'urbanistes pour ce projet, ce qu'a fait le Conseil Municipal.

Afin d'aider la commune, l'agence d'ingénierie de l'Ain propose une convention articulée sur deux phases principales : L'assistance au projet de PLU et l'assistance à exécution.

Après concertation et délibération, le conseil municipal décide :

- ⑩ de voter pour la 1ere phase du projet
- ⑩ d'autoriser le Maire à signer cette partie de la convention à maîtrise d'ouvrage et tout document s'y afférent.

AMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Le Maire rappelle que la salle de réunion de la mairie étant limitée en surface, il serait opportun de faire des travaux d'aménagement. Deux possibilités étaient envisageables : aménager le Rez-de-chaussé ou agrandir l'étage avec annexion d'une partie de l'appartement situé sur le même palier.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal vote en faveur de l'agrandissement de la mairie à l'étage.

ETUDE DE DEVIS CONCERNANT DIFFERENTS BATIMENTS COMMUNAUX

Différents devis ont été établis notamment pour le lavoir et le four de Chantemerle, pour le lavoir de Fay, pour le four de Chêne et également pour un appentis au niveau du parking de l'école : une partie de ces travaux sera programmée au budget 2015, mais rien n'est encore définitivement validé. La décision concernant les bâtiments à restaurer sera prise ultérieurement.

PROJET D'ACHAT DE TERRAIN

La mairie avait la possibilité d'acheter un terrain à la sortie de Peyrieu : (en prolongement de la décharge existante) le prix proposé par le vendeur étant trop onéreux, le maire se propose de le recontacter afin d'avoir d'autres propositions.

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL :

Suite au plan de division établi par GSM géomètres experts entre la commune de Peyrieu et M. Djendoubi Machdi et M. Vourlat Roger, il est convenu que la partie cédée à la commune de Peyrieu représente 13 centiares provenant de la parcelle de M.Djendoubi et 1 centiare en provenance de M. Vourlat. L'accès à la voie communale N°12 étant ainsi élargi et facilité. Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, valide le document d'arpentage ainsi établi et autorise le maire à le faire signer aux intéressés pour publication.

QUESTIONS DIVERSES :

ETAT D'AVANCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE :

Les travaux au niveau du pont des Isles seront terminés courant février 2015.

REVALORISATION DES TAXES EAU ET ASSAINISSEMENT :

La décision concernant les taxes eau et assainissement est repoussée.

BAILLEURS SOCIAUX et COMMERCE :

La mairie est en attente de retour de devis de la part de la SEMCODA et de DYNACITE.

Le Maire,
Jean GIREL

N°	Délibérations prises par le Conseil municipal
----	---

150101	Modification des statuts du SHR
150102	Dérogation de M. Djendoubi pour création de 5 logements
150103	Frais d'obsèques de M. Grosclaude Bernard
150104	Règlement des TAP pour la 1ère période du 03/11/14 au 19/12/14
150105	Convention pour assistance à maîtrise d'ouvrage PLU 1ere phase
150106	Acceptation du devis de l'entreprise Chamiot-Poncet pour des chicanes
150107	Délégation de signature au 1 ^{er} adjoint pour actes administratifs
150108	Assainissement du hameau sous la gare – servitude de passage
150109	Election des représentants des sapeurs pompiers volontaires aux comités consultatifs communaux et intercommunaux
150110	Modificatif du parcellaire cadastral accès voie communale n°12

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

NOM- Prénom	Signature	Absent ou Pouvoir
Maurice BETTANT		
Yolande CLAPOT		
Yvon CLERC		
Jacky CAPITAN		
Philippe DAMERS		
Carla FOURNIER		
Jean-Michel FOURNIER		
Stéphanie GERBIER		
Jean GIREL		
Lionel GROSTABUSSIAT		
Nathalie GRUSELIN		
Chantal LEMERRE		
Stéphane RAVIER	Donne pouvoir à Laurent Roche	
Suzanne REVEILLARD		
Laurent ROCHE		